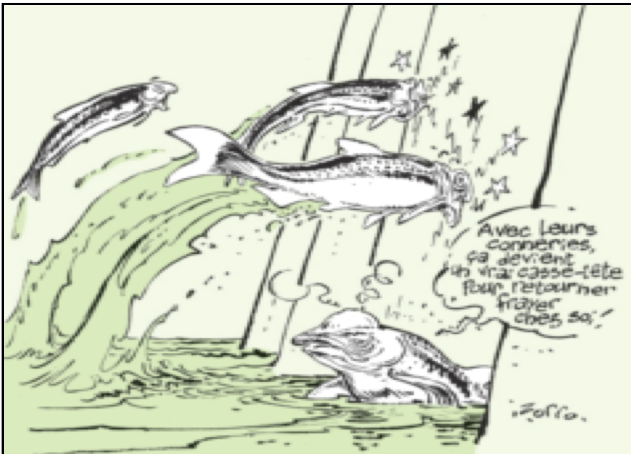


MASSEYS

Une situation devenue intolérable !



(Dessin de Zoffo)



(Photo de J. Lafitte)

La libre circulation piscicole est une exigence permanente, que ce soit pour la migration anadrome (vers l'amont) ou catadrome (vers l'aval), qui peuvent se produire à différents stades du cycle de vie des poissons migrateurs.

Le propriétaire – privé ou public – de tout type d'ouvrage placé en travers d'une rivière classée grands migrateurs est tenu d'installer à ses frais un – et même parfois plusieurs – systèmes de franchissement efficaces et contrôlables en toutes saisons. Il engage ainsi pleinement sa responsabilité.

Les articles L432-6 et L 214-17 du Code de l'Environnement en faveur de la libre circulation des migrateurs (montaison et dévalaison) ne créent pas une obligation de moyens mais de résultat.

En arrivant à Navarrenx, les saumons se trouvent devant l'un des deux obstacles majeurs – avec Sorde – placés sur leur parcours dans le gave d'Oloron : le "célèbre" barrage Masseys. Des travaux, qui ont été entrepris de 2008 à 2009, ont abouti à la configuration actuelle de l'installation en termes de continuité écologique. Ce barrage doit, au regard de la loi, être parfaitement transparent – dans l'espace et dans le temps – et ceci pour toutes les espèces présentes sur cet axe migratoire, de même que pour certains déplacements d'espèces sédentaires, dites holobiotiques. Or, il ne l'est pas, loin de là.

Des dysfonctionnements d'utilisation et de maintenance sont apparus ; ils ont été constatés et décrits abondamment depuis les tous débuts de la mise en service de cette structure, en particulier au pied même de l'obstacle... sans qu'il en soit tenu compte.

Ces phénomènes provoquent des retards, des blessures et une fatigue qui entraînent forcément des modifications physiologiques et comportementales chez les migrateurs – quels qu'ils soient – nuisant à leur état général et à leurs capacités de reproduction.

Ils seront les principaux sujets abordés dans ce rapport, car ils sont la conséquence directe de graves et récurrents problèmes de franchissement.

Par conséquent, il est urgent d'analyser finement ces problèmes afin d'y apporter des réponses claires et des propositions de modifications nécessaires et pérennes... afin d'engager des travaux, somme toute assez simples, dans le but de rendre cet l'obstacle définitivement "transparent". Ainsi, il ne sera plus un frein dangereux pour la migration des espèces amphihalines – en particulier le saumon – espèce aujourd'hui quasiment en voie de disparition, compte tenu de l'état relictuel des cohortes (en 2017 notamment).

Le saumon, espèce emblématique particulièrement fragile, est à protéger de tous aléas placés par les hommes sur son chemin : pollutions agricole, industrielle et urbaine, pêche professionnelle aux filets dans l'estuaire et en mer, artificialisation du cours d'eau liée aux obstacles ; dont le franchissement de Masseys pose encore problème.

« Le temps presse pour ne pas que le saumon disparaisse ! »

I. Des problèmes d'exploitation et de maintenance.

a) Une passe à poissons bien conçue et fonctionnelle...

Dans sa philosophie d'origine et sa conception : aider les poissons migrateurs au franchissement du barrage Masseys et, parallèlement, produire de l'énergie électrique, la passe à poissons actuelle peut être considérée comme particulièrement efficace si son potentiel est utilisé comme il convient.

Cette passe compense un dénivelé d'environ 4,00 m entre les plans aval et amont : elle est constituée de 15 bassins successifs de (+/-) 3,90 m de longueur sur 2,50 m de large communiquant entre eux par des fentes verticales de 0,45 m de large et 2,00 m de haut. La différence de niveau du radier principal (sa chute entre chaque bassin) est de 25 cm afin de dissiper l'énergie et les flux de façon régulière de l'amont vers l'aval, facilitant ainsi le passage des poissons migrateurs mais aussi de toutes les espèces présentes sur le site.

Ce type de passe fonctionne sans problème à la satisfaction générale de tous les utilisateurs et responsables piscicoles, et ceci dans de nombreux pays de par le Monde.

Elle est équipée de deux entrées principales d'une largeur de 1,50 m situées à l'aval de l'ouvrage, de part et d'autre du canal de fuite de la turbine. Elles ont pour objet d'attirer les migrateurs dans la passe par l'apport d'un débit préférentiel quasi constant, calculé très précisément et adapté aux capacités de nage de tous les migrateurs.

Sur chacune des entrées aval, le débit et la hauteur de la chute (entre 25 et 50 cm au plus) peuvent être régulés au coup par coup à l'aide de vannes télescopiques asservies au niveau et motorisées, ceci en rapport étroit avec le débit souvent fluctuant du gage.

Ce modèle à double entrée encadrant la sortie de la turbine a largement fait ses preuves car il favorise l'accès et le franchissement des poissons de toutes espèces face à des écoulements laminaires confortables, a contrario de ceux qui seraient produits par des ralentisseurs suractifs par exemple.

L'implantation de l'ensemble turbine/système de franchissement, en rive gauche, dans l'angle le plus en amont du barrage Masseys est judicieuse et satisfaisante. La conception et le dimensionnement de la passe sont ce qui se fait de mieux en la matière. A condition d'être gérés convenablement, il s'agit-là d'un système particulièrement performant.

b) ...Mais des dérives inadmissibles au niveau de l'exploitation induisent des conséquences graves.

En effet, ce qui devrait fonctionner sans problème majeur : la régulation équilibrée du débit des deux entrées aval, est remis en question par une exploitation défailante.

1 > Apparemment, l'une des vannes asservies (celle de gauche) ne fonctionnerait pas, ou mal ; par conséquent, le débit d'attrait recherché que doit induire un réglage identique des deux vannes est impossible même souvent nul. Selon le débit du gave – donc son niveau aval – la situation peut alors devenir catastrophique et même contre-performante.

2 > Cette entrée ne peut remplir sa fonction car elle est "masquée" en permanence par le débit et la force d'une chute provenant du canal de défeuillage, situé à moins de 2 m. Dès lors, les migrateurs (saumons et truites principalement), venant de l'aval et ne trouvant pas cette entrée, ils sont naturellement attirés par le jet plongeant de la chute et tentent alors de nombreux sauts d'approche et de repérage, puis de franchissement très rarement couronnés de succès. A leurs risques et périls malheureusement.

3 > Dans ce canal, qui surplombe l'entrée amont de la turbine (improprement nommé : défeuillage-"dévalaison"(*)), est implantée une goulotte métallique qui sert d'exutoire pour les objets flottants de moyenne et petite taille (feuilles, brindilles, plastiques, bouteilles, débris divers, etc) transportés par le gave lors de débits importants. Cette goulotte – à bords vifs – inclinée vers l'aval en projetant l'eau au delà du parement aval de l'usine, provoque une chute verticale plus ou moins longue et d'épaisseur variable selon le débit.

Celle-ci, formant une courbe vers le plan d'eau aval, crée sous elle un vide d'air. Par conséquent, un grand nombre de poissons migrateurs, emportés par leur élan, traversent la lame d'eau, puis le vide d'air et se fracassent violemment contre le parement en béton de l'usine ou du barrage lui-même. Mais aussi – et trop souvent – ils heurtent les bords acérés de la goulotte. C'est le principal point noir de cette passe.

4 > De notre point de vue, absolument rien ne justifie l'existence d'un tel équipement dangereux. Car leurs tentatives et les échecs répétitifs se soldent par des blessures légères, graves ou très graves, voire létales au pire. De nombreux documents prouvent que les sauts incessants dans cette chute causent des dommages irréparables aux migrateurs. En outre, cette situation provoque des retards, du stress et, inévitablement, une fatigue anormale qui nuisent à leur survie et forcément à leurs capacités de reproduction.

Certains d'entre-eux, à bout de forces, sont emportés par les courants – parfois sur plusieurs kilomètres – vers les fosses situées en aval où ils essaient de se refaire une santé avant de remonter vers le barrage. Malheureusement, ils sont attendus par certains « pêcheurs » peu scrupuleux, notamment entre le pool Masseys et le pont de Navarrenx, où ils sont confrontés à une pêche intensive, parfois même à un braconnage éhonté.

D'autres, moins chanceux, ne peuvent remonter et meurent sur place dans les fosses profondes où ils disparaissent puisque, par nature, ils coulent et comme certains le disent, ils "se cachent pour mourir". Pour eux c'est le terminus d'un grand voyage aller-retour de plus de 12.000 km. Cette espèce emblématique mérite mieux que ça... et avant tout notre respect. De nombreux documents vidéo et photographiques ont été réalisés depuis la mise en service de cet équipement, ils en témoignent abondamment.

5 > Pour info : les deux anciennes passes à poissons, implantées au milieu de l'obstacle devaient, au final, être arasées dans le droit fil de la digue pour guider les migrateurs vers la nouvelle structure (ce qui n'a jamais été fait), ajoutant un point de blocage pour ceux qui tentent sans succès de franchir le barrage. Hormis "peut-être" par gros débits.

c)...Des solutions simples pour les saumons adultes en migration.

- 1 >** Remettre en conformité les deux entrées de la passe, tel que prévu dans le schéma de fonctionnement. Les rendre définitivement opérationnelles en procédant, en tant que de besoin, à de fréquents curages de fines en suspension dans certains bassins, et au dégravement de galets en d'autres lieux, etc... qui gênent les migrateurs.
- 2 >** Installer sans retard un batardeau mobile – porte battante ou bastaings alu – à l'amont du canal de défeuillage/"dévalaison"(*) ; il aura pour fonction principale de couper totalement le débit en période de migrations. Celui-ci sera rouvert manuellement où automatiquement lorsque les peignes de nettoyage des grilles seront utilisés pour évacuer les objets flottants, puis refermé immédiatement en fin de manœuvre. Par conséquent, les migrateurs ne seront plus attirés vers ce "hachoir" mais vers les entrées naturelles et franchiront l'obstacle sans retard et sans blessures. Quant aux smolts, ils continueront d'ignorer la passe pour filer au plus vite vers un déversoir flambant neuf ! "Jusqu'à faire la preuve du contraire", et ce n'est pour pas demain.
- 3 >** Complémentairement, une drome pourrait être installée en amont immédiat de la passe pour compléter le dispositif afin de repousser, en période de crue, les plus importants embâcles vers l'aval du barrage, afin d'éviter l'engorgement de la passe.

II. Problème de dévalaison des smolts à l'usine aval.

a) Un « déversoir » obsolète, inadapté et dangereux.

La topologie des lieux montre que le courant principal est situé en rive droite dans la zone profonde du gave, entre la berge naturelle en rive droite et la crête du barrage, formant ainsi le canal d'amenée vers la centrale. Celui-ci est emprunté de façon naturelle par la quasi-totalité des smolts en migration vers l'aval où ils se trouvent soudain bloqués devant l'ancienne usine électrique (encore exploitée en cas de besoin), précisément à l'endroit le plus éloigné du mal-nommé canal de "défeuillage/dévalaison" en amont.

Comme ils ne sont pas programmés génétiquement – à ce stade de leur vie – pour remonter les courants à contre-sens, ils forment alors, au plus près de l'obstacle et au fil des arrivants, des groupes compacts à la recherche d'un passage privilégié pour dévaler.

Le déversoir pour les smolts, situé côté gauche en amont de la centrale, très proche des grilles de défeuillage, se présente sous la forme une goulotte de dévalaison en métal – devenue obsolète avec le temps – qui est souvent la cause de diverses blessures et parfois même de mortalité chez les smolts. Elle se jette dans la partie libre du gave.

En empruntant cet exutoire dangereux ils sont violemment projetés plusieurs mètres plus bas (4 m environ) sur des rochers, des galets, des embâcles, voir même des débris métalliques à peine recouverts de quelques centimètres d'eau, qui provoqueront ainsi des traumatismes conséquents, voire des mortalités.

b) Une nouvelle solution de confort pour la dévalaison des smolts.

Sur la question de la dévalaison, une simple étude prenant en compte sérieusement le fait que l'immense majorité des jeunes saumons dévalent – qu'on l'accepte ou non – au point le plus aval de l'obstacle principal que constituent ce barrage et ses attributs dans leur entier, ancienne usine comprise.

Dès lors, il est impératif d'installer un nouveau système de dévalaison performant en lieu et place de celui utilisé actuellement, afin que les smolts le trouvent rapidement et l'empruntent d'une manière naturelle, autrement moins stressante et surtout sans qu'ils ne se blessent à la réception de leur chute. La création d'un plan incliné à faible pourcentage (genre passelis à bords relevés et adoucis) en forme d'arc de cercle dont la sortie serait orientée vers l'aval en zone profonde, pourrait être une solution envisageable et efficace. A voir rapidement et peut-être à prendre en considération pour une étude...

c) Contrôle des sujets dévalant au droit de l'obstacle.

A ce nouveau moyen de dévalaison pourrait être adjoint un système de comptage vidéo automatisé et contrôlable – protégé du vandalisme – surplombant la sortie des smolts. Car pour l'instant, sur l'une des rivières où les saumons sont encore présents, la preuve de la continuité écologique dans les deux sens est loin d'être établie aux yeux des protecteurs du biotope et du saumon qui nourrissent l'espoir de retours significatifs des migrateurs dans un futur proche. Cette situation doit donc impérativement cesser !

Chaque saumon survivant, après un si long périple, est précieux pour le retour à un équilibre raisonnable de la population et la moindre perte est inadmissible. Laisser les choses en l'état est absurde et contrevient aux engagements de tous : services de l'Etat, responsables piscicoles, usinier, défenseurs de la biodiversité et pêcheurs sportifs.

Des sommes fort importantes sont engagées partout en France au titre de la continuité écologique, y compris pour effacer des seuils sur des zones à faible enjeu. Il est totalement invraisemblable qu'à Navarrenx, au barrage Masseys, la situation soit allée à vau-l'eau.

III. Franchissement, protection, comptage, identification et communication : cinq objectifs incontournables.

Si l'on s'en tient à l'introduction de cette étude qui pose un principe très simple : **" franchissement + comptage = transparence "**, par voie de conséquence on est tenu au respect *stricto sensu* de la loi... Faut-il alors, pour être entendus, rappeler que cette obligation d'installer des systèmes de franchissement aux seuls frais du propriétaire de l'ouvrage, a été l'objet de tractations, arrangements entre-soi, compromissions, etc... dans le but prioritaire et mercantile de produire de l'énergie électrique, alors que cette obligation de faire lui était imposée par la rigueur et le respect la loi. ***Dura lex sed lex.***

Rappeler aussi que les financeurs nationaux et européens se sont appliqués à "contourner" cette loi puisque l'argent public semble avoir "coulé à flots" vers le privé (+/- de 50% du financement, paraît-il) pour la construction du "nouveau" Masseys... et d'un projet d'alimentation en énergie électrique dite "gratuite" pour tous les Navarrais, rabâche-t-on à l'envi à qui veut l'entendre. Il est permis d'en douter !

Franchissement. – Si des travaux sont entrepris et exécutés rapidement il va de soi que cet obstacle, qui bloque chaque année un contingent important de migrateurs pendant des jours voire des semaines, fonctionnera dès lors comme prévu initialement en conformité avec les attentes de tous les défenseurs des poissons migrateurs. Un obstacle enfin devenu transparent c'est possible ! Mais encore faut-il en avoir la volonté farouche.

Protection. – Par conséquent, nous suggérons que le site de Maseys dans son entier soit protégé sur une distance allant de 500 m en amont de la nouvelle passe jusqu'au parement aval du pont de Navarrenx (linéaire, barrage et installations hydroélectriques) ceci peut être rendu possible par la prise d'un arrêté d'interdiction totale de pêche *ad vitam aeternam*, toutes espèces et moyens techniques confondus (pêche no-kill comprise).

Ou l'on protège une espèce en voie de disparition, ou l'on se "gave" : en invoquant à l'envi une économie touristique hypothétique, des intérêts personnels ou électoraux au détriment de l'intérêt général ? Pour nous, le choix est simple.

Comptage. – En amont de la passe, le système de comptage informatique (confié à Migradour) installé dans un local de visualisation particulièrement exigü et d'un confort spartiate ne permet pas l'identification formelle des espèces transitant par l'entonnement de sortie, dans un sens comme dans l'autre. C'est un manquement à la transparence.

Identification. – Des confusions évidentes et récurrentes – particulièrement en ce qui concerne les salmonidés – faussent les statistiques sur les populations et annihilent pour l'instant tout projet cohérent de gestion et de restauration des espèces sur l'axe migratoire. L'installation d'un logiciel à reconnaissance de forme ne serait pas un luxe mais un constat de l'imperfection du système utilisé depuis la mise en service de ces relevés.

Communication. – L'omerta perdure pour la publication des chiffres des migrations en temps réel. Les problèmes liés au saumon, financés par l'argent public ne sont pas, que l'on sache, classés "Secret défense". Ils doivent être accessibles à chacun en continu.

Quid de la promesse faite de transférer des images et des chiffres dans un local au droit du pont de Navarrenx ? Et pourquoi pas aussi sur Internet ? Ce qui se fait ailleurs aux yeux de tous et en toute clarté, serait-il impossible à Navarrenx ?

Y aurait-il des choses que l'on ne doit pas voir ? That is the question ?

IV. Conclusion

Aujourd'hui, plus aucun saumon – juvénile ou adulte – ne doit être « exécuté » sur ce site qui a provoqué pendant des siècles moult hécatombes éhontées, ainsi que de perpétuelles polémiques aussi stériles qu'inutiles. La survie des saumons et de tous les migrateurs en dépend au delà des querelles microcholines et de divers intérêts électoraux.

Si de telles mesures sont prises, le site de Maseys pourrait devenir un sanctuaire et un lieu de préservation exemplaire pour la protection des poissons migrateurs... chose qui n'existe pas à ce jour en France. Alors, Navarrenx ne serait plus perçu comme un lieu de braconnage et de polémiques, et son image brillerait bien davantage, car les enjeux patrimoniaux sont énormes et leur accomplissement valorisant.

Dès lors, la libre circulation de tous les poissons migrateurs, dans un sens comme dans l'autre correspondrait, par la force des choses, à cette exigence permanente qu'est la défense de la biodiversité et, au delà, de cette espèce emblématique : le salmo salar.

Les responsables politiques, administratifs, associatifs et les pêcheurs eux-mêmes auront-ils, pour une fois, le courage, la volonté et l'audace de prendre leurs responsabilités et des décisions importantes pour la survie des derniers saumons du gave. La restauration de l'espèce saumon sauvage est à ce prix !

***Les saumons ne sont pas à nous
ils font seulement partie de notre patrimoine commun.
Par conséquent, ils appartiennent à nos enfants
et aux générations futures... Protégeons-les !***

**Nous ne laisserons pas ces problèmes
se noyer au fil de l'eau du gave sans réagir !**

C'est la raison pour laquelle

SALMO TIERRA

souhaite organiser au printemps 2018

– avant les blocages récurrents de la migration –

***une première réunion des responsables et des acteurs concernés
par les sujets évoqués dans ce rapport.***

CHAVAILLON Jean-Claude – DALENS Jean-Marc – LAFITE Bernard

Pour l'ensemble du Conseil d'administration de Salmo-Tierra

(Création juillet 2017 - Mise à jour janvier 2018)

() Cette appellation est un non-sens, l'accolement du mot dévalaison est une supercherie. Pour ceux qui pratiquent l'éthologie fondamentale appliquée au saumon à tous les stades de sa vie, ça ne veut rien dire en la circonstance. Ceci pour l'unique raison que les smolts dévalent toujours jusqu'au point de blocage le plus proche de l'obstacle avant de chercher un passage vers l'aval (la passe amont n'est pas un obstacle à la dévalaison). Pour preuve : à notre connaissance, il n'a jamais été constaté, filmé ou photographié la moindre dévalaison de juvéniles en aucun endroit de l'usine amont, pas même dans la chambre de visualisation.*